

**Compte-rendu de la 12^{ème} Assemblée générale du COPIL IDEFI-FINMINA
Le 28 avril 2017 – INSA de Lyon, Villeurbanne**

Membres du COPIL présents (9) : Guillaume AGNUS, Olivier BONNAUD, Ahmad BSIESY, Luc HEBRARD, Virginie HOËL, Tayeb MOHAMED-BRAHIM, Pascal NOUET, Philippe PANNIER, Jean TOMAS

Membres du COPIL excusés : Bruno ALLARD (pouvoir à Luc HEBRARD), Bruno BARELAUD, Pascal BENOIT (pouvoir à P. NOUET), Jean-Marie FLOC'H, Bernard FROMENT (pouvoir à Tayeb MOHAMMED-BRAHIM), Gérard MATHERON (pouvoir à O. BONNAUD), Marc RESPAUD (pouvoir à Ph. PANNIER)

Invités permanents présents : Lorraine CHAGOYA-GARZON, Laurent FESQUET

Invités présents : Isabelle TRIMAILLE, Laurent PICHON

Invités excusés : Christelle AUPETIT, Pascal BENOIT, Florent BRUGUIER, Diouldé DIALLO (ANR), Elisabeth DUFOUR-GERGAM, J.-J. GANEM, Kévin GOSSE (ANR), Béatrice PRADARELLI, Sylvie RETAILLEAU, Lionel TORRES, Jacques VERDIER.

Un total de 13 membres présents ou représentés est donc recensé pour un total de 13 droits de vote.
Rappel du quorum : trois-quarts au moins des 16 voix, soit 12 voix.

1. Accueil et informations du directeur du GIP-CNFM, Coordonnateur de FINMINA

La séance est ouverte à 10h45.

O. Bonnaud souhaite la bienvenue à tous les participants. Il donne le nom des personnes excusées et rappelle la composition du COPIL. Ce dernier ne peut valablement siéger que si les trois-quarts au moins de ses membres sont présents ou représentés, soit au moins 12 membres votant.

Il est recensé 9 membres présents. Par ailleurs, 4 membres ont donné des pouvoirs :

- G. Matheron : pouvoir à Olivier Bonnaud
- Bruno Allard : pouvoir à Luc Hébrard
- Marc Respaud : pouvoir à Philippe Pannier
- Pascal Benoit : pouvoir à Pascal Nouet
- Bernard Froment : pouvoir à Tayeb MOHAMMED-BRAHIM

Le quorum étant atteint, le COPIL peut siéger valablement.

O. Bonnaud énonce ensuite l'ordre du jour de ce douzième COPIL FINMINA qui permettra notamment de valider la répartition financière FINMINA 2017-2018.

2. Nomination d'un secrétaire

Bonnaud procède ensuite à la nomination d'un secrétaire de séance. L. Hebrard est désigné secrétaire de séance par l'Assemblée à l'unanimité des présents ou représentés

3. Validation du compte-rendu de la réunion du COPIL du 8 décembre 2016

Aucune remarque n'est formulée concernant le compte-rendu de la réunion du 8 décembre 2016.

Ce compte-rendu est donc soumis au vote des membres du COPIL FINMINA.

Vote : le compte-rendu de la réunion du COPIL du 8 décembre 2016 est validé à l'unanimité des membres présents ou représentés (13 votants, 13 droits de vote)

4. Accueil et messages de Madame Diouldé DIALLO, correspondante IDEFI-ANR pour FINMINA

Nos correspondants ANR, M. Kévin GOSSE et Mme Diouldé DIALLO n'ayant pu se libérer, les membres passent directement au point n°5 de l'ordre du jour.

5. Proposition de répartition financière des supports 2017-2018 des crédits - Vote

O. Bonnaud présente les tableaux des dépenses, tout d'abord globales sur toute la période du projet FINMINA, puis pour l'année 2017-2018.

Tableaux des dépenses globales année après année déjà réalisées (jusqu'à fin juin 2016) et prévisionnelles (de juillet 2016 à la fin du projet FINMINA) :

O. Bonnaud présente les dépenses pour chaque année par postes (fonctionnement, équipement, missions...). L'ensemble des dépenses reste conforme à ce qui avait été prévu. Il rappelle à nouveau que les 4% de gestion se répartissent en 3% pour le GIP et 1% pour les établissements (c.f. accord de consortium). Il présente ensuite les mêmes dépenses mais cette fois par action en spécifiant pour chaque action la répartition par postes de fonctionnement, équipement et personnel.

Tableaux des dépenses prévisionnelles pour l'année 2017-2018 :

O. Bonnaud détaille de la même manière que pour les dépenses globales année après année les dépenses 2017-2018, globalement par rubrique, puis par action en spécifiant pour chacune d'elle la répartition par postes. Il rappelle la retenue de 10% de l'ANR qui ne sera reversée qu'à l'issue du projet en 2019. D'autre part, il rappelle aussi que dans tout projet il faudrait prévoir environ 20% de fonctionnement et non pas seulement de l'équipement. Les équipements n'apparaissent qu'au niveau de l'action 3 « Projets innovants ». Enfin, il fait remarquer que pour l'action 4 « Formation continue », conformément au prévisionnel du projet FINMINA, on diminue le poste « personnel » malgré le fait que l'action 4 ne soit pas encore suffisamment rémunératrice.

La présentation des tableaux de dépenses ne conduisant à aucune remarque particulière, O. Bonnaud passe ensuite à la présentation des dépenses de l'action 3, c'est-à-dire des projets innovants pour l'année 2017-2018. Là encore, il présente les dépenses de cette action année après année sur toute la durée du projet puis présente les demandes de chaque partenaire, en tenant compte des projets qui seront financés par le GIP-CNFM et qui ont été déjà validés à l'AG du GIP-CNFM du 22 mars 2017. Il rappelle que tous les projets vont pouvoir être financés cette année et indique ensuite pour chaque partenaire le montant qui sera alloué cette année dans le cadre de FINMINA.

Avant de passer au détail par poste du financement FINMINA qui sera alloué cette année à chaque partenaire, O. Bonnaud rappelle les dépenses qui ont été déjà justifiées sur l'ensemble des projets des années précédentes, et indique l'écart entre financements reçus et dépenses justifiées. Il y a encore certaines dépenses non réalisées, mais ceci reste normal en raison des délais nécessaires parfois pour réaliser les projets, notamment lorsque le projet fait appel à des co-financements importants. O. Bonnaud rappelle qu'il est nécessaire de demander un avenant à la convention de reversement lorsqu'un projet n'est pas terminé sur la durée initialement allouée. O. Bonnaud indique aussi les co-financements obtenus jusqu'à maintenant partenaire par partenaire. Ils sont supérieurs à ceux prévus initialement dans le projet FINMINA, ce qui montre l'effet levier de FINMINA. Le co-financement prévisionnel est de 680k€ pour les projets 2017-2018.

Pour finir, O. Bonnaud présente les tableaux de répartition poste par poste, pour chaque partenaire. Aucune remarque particulière n'étant émise par les partenaires :

5.1. Les projets FINMINA 2017-2018 sont soumis au vote des membres du COPIL FINMINA.

Vote : les projets IDEFI-FINMINA 2017-2018 sont validés à l'unanimité des membres présents ou représentés (13 votants, 13 droits de vote)

5.2. La proposition de répartition des crédits FINMINA 2017-2018 entre partenaires est soumise au vote des membres du COPIL FINMINA.

Vote : la proposition de répartition des supports 2017-2018 IDEFI-FINMINA est validée à l'unanimité des membres présents ou représentés (13 votants, 13 droits de vote)

6. Préparation du bilan 2016-2017 pédagogique et financier FINMINA

O. Bonnaud indique que le bilan pédagogique et financier FINMINA sera à soumettre sur le site de l'ANR avant le 31 juillet 2017, comme pour les années précédentes. Il rappelle que les relevés de dépenses allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 sont à fournir signés par les agents comptables des établissements début juillet !

A priori, les formulaires en ligne de l'ANR devraient être les mêmes que pour les années précédentes. O. Bonnaud suggère donc aux partenaires de commencer à préparer leurs informations. Des fiches de dépenses excel seront envoyées très prochainement. Les cofinancements obtenus seront également à renseigner.

O. Bonnaud présente alors les 3 volets du bilan à remettre (compte-rendu scientifique, indicateurs et éléments financiers) puis indique les rubriques du bilan pédagogique qu'il faudra renseigner. Il fait ensuite un point action par action et présente les éléments qui permettront de renseigner ces rubriques.

Action 2 – Sensibilisation (Nano-Ecole)

O. Bonnaud présente les courbes de sensibilisation des lycéens montrant clairement que nous avons atteint nos objectifs, voire dépassé ces objectifs. A noter l'accueil important de lycéens venant de l'étranger (Turquie, Italie, etc.)

Action 3 – Projets innovants

O. Bonnaud présente les résultats atteints sur l'action 3, dédiée aux projets innovants. Pour 2017-2018, ce seront en principe 15 projets innovants qui sont financés. Toute activité confondue, 38% des heures passées sur les plateformes sont innovantes par rapport à l'année académique 2011-2012 (hors innovation antérieure).

Globalement l'activité est innovante avec des résultats deux fois meilleurs que la cible visée.

Action 4 – Formation continue

B. Pradarelli, responsable de l'action Formation Continue, n'a pu être présente à ce COPIL. Cependant elle a transmis les informations. O. Bonnaud présente l'avancement de l'action 4 ainsi que le bilan chiffré de la formation continue. Sur la période, ce sont 191 stagiaires qui ont bénéficié des formations avec un total de 2029 heures*formés. A noter que le tableau ne montre que ce qui a été fait à Montpellier. Il faut encore rajouter ce qu'on fait les autres pôles, notamment PACA.

De manière générale, les ressources FC restent faibles. Les premières conclusions de cette action montrent qu'il va très certainement falloir faire du démarchage auprès des entreprises et peut-être aller chercher le besoin pour proposer des formations spécifiques à chaque entreprise. C'est en tous cas une piste à explorer.

Action 5 – Sécurité numérique

F. Bruguier, chargé de l'action 5, n'a pas pu se libérer pour assister à ce COPIL. O. Bonnaud présente néanmoins les chiffres du bilan 2015-2016 pour cette action, chiffres transmis par F. Bruguier et P. Nouet. Le nombre de personnes ayant bénéficié d'une formation sur cette période est de 453 avec plus de 1500 heures*formés.

Action 6 - Dissémination

O. Bonnaud présente sous forme de graphique, la production scientifique du réseau FINMINA qui est particulièrement actif. Sur 2016-2017, le bilan est de 86 items :

- 26 articles, 3 conférences invitées et 49 conférences, 1 édition
- 3 réunions de réseaux, salons, journées de la science, etc.,
- 4 organisations de manifestations.

Sur la totalité du projet, la production globale est de 410 items.

Action 7 - International

De nombreux étrangers sont utilisateurs des plateformes dans le cadre de leur formation diplômante dispensée par leurs établissements d'inscription. Aux niveaux masters et doctorat, environ 50% des étudiants sont étrangers (ce qui représente plusieurs milliers chaque année)

Comme cela avait déjà été évoqué, il est difficile de recenser ces étudiants pour répondre aux commentaires du jury d'évaluation.

Action 8 - Pilotage

En ce qui concerne le pilotage, 2 réunions du COPIL ont été organisées sur l'exercice 2016-2017. Par ailleurs le pilotage a aussi assuré le suivi des tableaux de bord, des budgets et des bilans annuels.

Un bilan annuel FINMINA a été présenté au Conseil d'Orientation du GIP-CNFM organisé dans le cadre des JPCNFM en novembre 2016 à Montpellier.

O. Bonnaud présente ensuite le tableau de suivi des indicateurs spécifiques à IDEFI depuis 2011. On peut voir que pratiquement tous les indicateurs sont positifs.

En 2015-2016, les chiffres marquants sont :

- près de 136.000 heures de formation initiale sur les TP innovants
- près de 436.000 heures sur les plateformes innovantes (tout activité confondue)
- 50% de renouvellement de TP innovants sur l'ensemble des cursus actuels
- plus de 3400 élèves/an formés pour nano-école (le double de la cible)

7. Implication dans le PIA3 « Nouveaux Cursus à l'Université »

O. Bonnaud commence par rappeler qu'il a envoyé à tous les partenaires les éléments importants de l'appel à projets « Nouveaux Cursus à l'Université » de l'ANR dans le cadre du programme PIA3, ainsi qu'une proposition de projet à discuter, intitulée MIFICEN (Réseau national Microélectronique pour le développement de Formations Initiales et Continues dans l'Environnement Numérique, les objets connectés et leurs applications innovantes)

Il présente ensuite les critères clés retenus par l'appel NCU ainsi que les grandes lignes du projet MIFICEN. Tous les partenaires sont d'accord pour proposer ce projet. Il faut rapidement avancer car la date limite de dépôt est le 14 juin 2017.

Une discussion s'engage et les principales conclusions sont :

- Il faut impliquer les industriels, notamment dans une première action qui aura pour but de définir les Cahier des Charges des formations attendues avec les spécialistes du réseau (RF, techno émergentes...)
- Proposer de créer une offre modulaire qui permettra soit des formations diplômantes, soit des formations continues personnalisées. Les formations diplômantes pourront être assurées dans le cadre de formations initiales ou de formations continues
- Introduire aussi une dimension « Sensibilisation des lycéens »

- Proposer des modules en anglais... internationalisation des formations.

O. Bonnaud termine en indiquant qu'une première version assez complète du projet sera envoyée rapidement pour que chacun informe ses tutelles et obtienne leur accord de principe.

8. Questions diverses

- a) Validation des avenants aux conventions de reversement FINMINA

Le partenaire PCM a fait la demande d'avenant à la convention FINMINA 2015-FI-01 signée le 07/09/2015 avec une extension jusqu'au 31/12/2017.

D'autre part, le partenaire CEMIP a fait une demande d'avenant à la convention FINMINA 2015-FI-04 signée le 07/09/2015 avec une extension jusqu'au 31/12/2017.

Ces avenants sont soumis au vote des membres du COPIL.

Vote : les avenants aux conventions FINMINA 2015-FI-01 et 2015-FI-04 sont validés à l'unanimité des membres présents ou représentés (13 votants, 13 droits de vote)

- b) Prochaines manifestations : prix PEPS 2017, JRE de Nantes, etc.

O. Bonnaud informe les membres qu'il sera à Nantes le 4 mai pour la prochaine JRE. Il sera également présent, avec B. Pradarelli, le 17 mai à la journée « adhérents » organisée par ACSIEL à Paris.

Par ailleurs le prix PEPS est reconduit cette année dans le cadre des JIPES'2017 qui auront lieu en septembre 2017.

- c) Information importante concernant Europractice

O. Bonnaud donne la parole à P. Nouet qui a été contacté par les responsables d'Europractice. P. Nouet indique que la Commission européenne a retiré son soutien au programme et par conséquent, Europractice qui fournit ses services à la communauté depuis 1995 (et même depuis 1989, sous le nom d'Eurochip) devra réduire de façon importante ses services, voire même les arrêter complètement et cela dès le 30 juin 2018.

- d) Contrat 2017

O. Bonnaud est en contact avec le ministère. Un courrier est arrivé disant que le ministère allait essayer de faire un contrat pluriannuel mais il faudra quand même faire la demande financière chaque année. Une rencontre est prévue dans les prochaines semaines avec notre correspondante au Ministère : Rachel-Marie Pradeilles-Duval.

Après des mots de remerciement du coordinateur aux invités présents et aux membres du COPIL pour leur implication dans les différentes actions, la séance est levée à 12h30.



Luc HEBRARD
Secrétaire de séance



Olivier BONNAUD
Directeur général